

# OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS SUR LES MATERIELS NECESSAIRES A LA REVOLUTION AGRICOLE

## OBJECTIF

Favoriser la réduction de l'usage des intrants au travers de l'accompagnement d'investissement technologique, pour une agriculture française plus moderne et plus compétitive.

### Quand ?

- ◆ Du 8 avril 2022
- ◆ Au 31 décembre 2023
- ◆ Règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi »



### Quoi ?

#### Dépenses éligibles :

- ◆ Dépenses immatérielles et investissements matériels

#### Dépenses inéligibles :

- ◆ Matériel d'occasion
- ◆ Matériel acheté en crédit-bail
- ◆ Les reprises de matériel
- ◆ La main d'œuvre
- ◆ Les investissements financés dans le cadre d'autres dispositifs



### Qui ?

#### Filières :

- ◆ Toutes les filières agricoles



### Comment ?

#### Dépenses :

- ◆ Exploitation agricole : de 2 000 € HT à 40 000 € HT par demande
- ◆ CUMA : de 2 000 € HT à 150 000 € HT

#### Taux d'aide :

- ◆ 20 % du coût HT : drones, matériels connectés et innovants, capteurs connectés
- ◆ 30 % du coût HT : certains matériels connectés innovants
- ◆ 40 % du coût HT : robots désherbeurs autonomes, innovation technique filière

#### Démarche :

- ◆ Une seule demande par déposant
- ◆ Documents à fournir : devis détaillés et chiffrés des investissements non signés et statuts de la société demandeuse pour les GAEC, EARL, SCEA

**MONTANT ENVELOPPE :  
20 MILLIONS €**



## EXEMPLES

### Achat de stations météo connectées et OAD associés :

- ◆ Achat : 2 500 € HT
- ◆ Aide : 750 € (30%)
- ◆ Investissement : 1 750 €

### Achat d'un robot désherbeur autonome :

- ◆ Achat : 70 000 € HT
- ◆ Aide : 16 000 € (40%) plafonné à 40 000 € de dépense
- ◆ Investissement : 54 000 €

Cliquer ici pour accéder à la  
**liste détaillée des  
matériels éligibles**

Cliquer ici pour déposer  
**votre demande sur la  
téléprocédure dédiée**